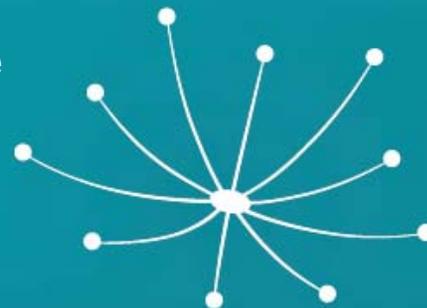


Assurer la sécurité du personnel sur les unités de méthanisation

METHASAFE, MARNAY ENERGIE – Groupe Holding Verte

POLLUTEC 2014 - VILLAGE BIOGAZ

Vendredi 5 déc. 2014 - 13h45 / 14h30



BIOGAZ/ALLÉE®
Le cluster de la méthanisation

LE CLUSTER DE LA MÉTHANISATION EN FRANCE

Assurer la sécurité du personnel sur les unités de méthanisation

- Partie I
 - Comment assurer la prévention et la prise en compte des risques - ainsi que leur contrôle - tout au long de la vie du projet et ce, dès la phase de conception et de négociation contractuelle avec le constructeur ?

- Partie II
 - Quelles sont les règles de sécurité à mettre en place pour assurer une maîtrise suffisante des risques d'une installation de méthanisation agricole territoriale ?
 - Comment le personnel sur site observe-t-il ces règles au quotidien ?

1ère partie

Intervenant : Raymond JUBERT, METHASAFE
PRÉVENTEUR QHSSE PROJETS DE MÉTHANISATION
AGRICOLE,
Consultant pour MARNAY Energie et LEDJO Energie -
Groupe Holding Verte

SST : PRATIQUE MANAGÉRIALE SURETÉ ET SANTÉ AU
TRAVAIL

1 - 1

Prise en compte des risques - ainsi que leur contrôle
**tout au long de la vie du projet et ce dès la phase
de conception**

Pourquoi ?

RÉPARTITIONS DES ACCIDENTS PAR CAUSES IDENTIFIÉES (source mars 1998)

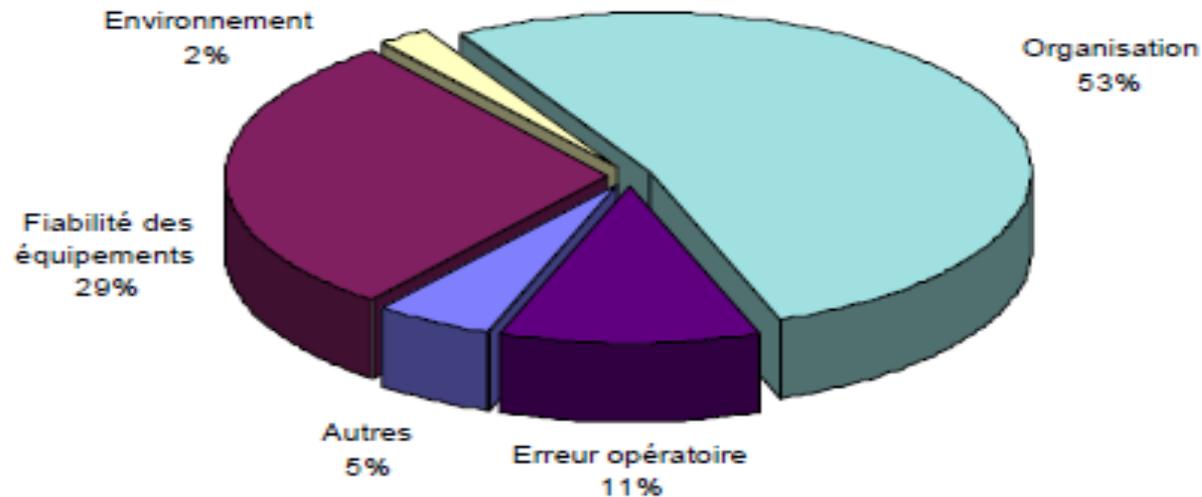


Figure 2 : Répartition des accidents par causes identifiées dans MARS (mai 1998)

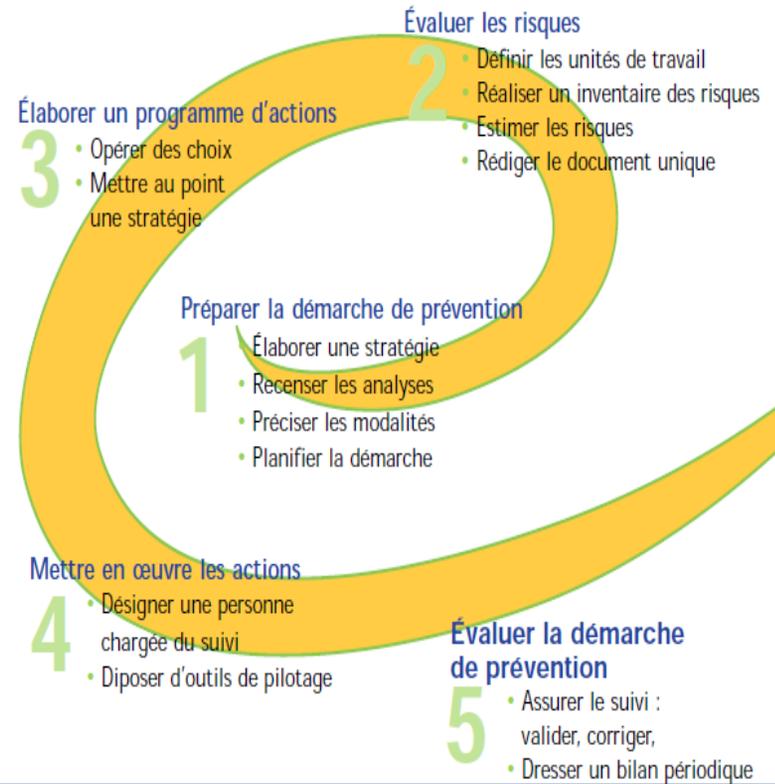
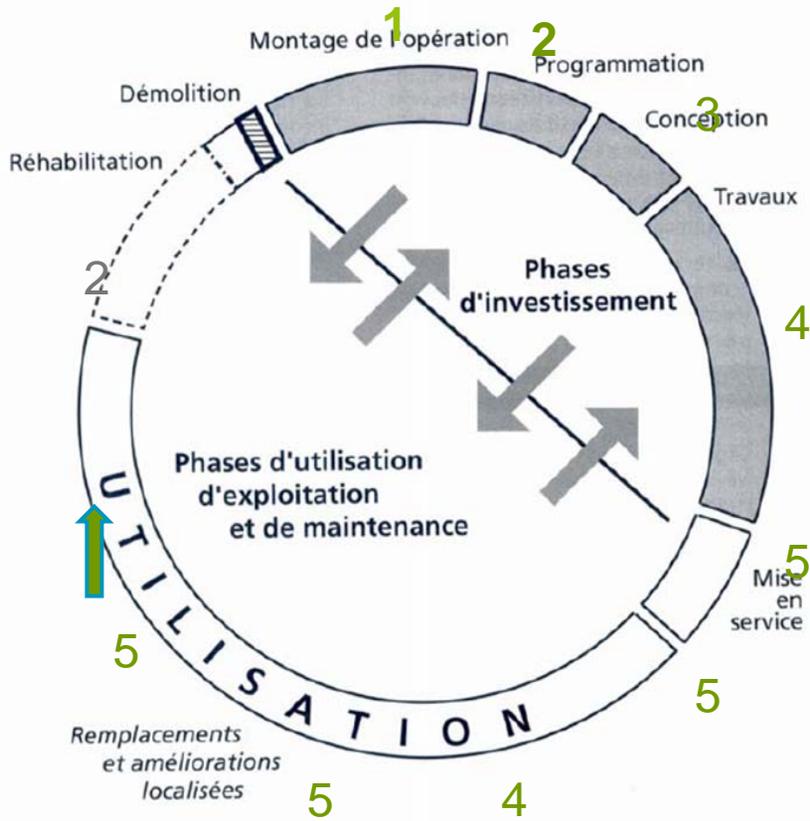
Les 53 % des causes d'accidents imputables à un dysfonctionnement de l'organisation peuvent être classées en cinq grandes familles :

- Absence ou inadéquation des procédures ou modes opératoires dans 13 % des cas,
- Mauvaise conception du poste de travail dans 12 % des cas,
- Absence d'analyse ou mauvaise connaissance du procédé utilisé dans 10 % des cas,
- Erreur liée à une mauvaise gestion de la sous-traitance dans 10 % des cas,
- Défaillance d'un équipement suite à une opération de maintenance dans 9 % des cas.

Cycle de vie projet & cycle pratique managérial SST

Du montage du projet à l'exploitation – Points clés & revues SST

QUAND ?



Source : guide CERTU juin 2002

Source : « Pour Prévenir et agir/ comprendre pour agir » Ministère des Affaires Sociales du Travail et de la solidarité »

Avec qui et comment ?



Gestion de Positionnement de la Santé et de la Sécurité au Travail dans l'entreprise

Dix thèmes pour évaluer le niveau d'organisation et l'implication du personnel



Nom de l'établissement	MARNAY ENERGIE		Date de mise à jour	28/11/14	
Personne ou département à contacter sur cette fiche	Gilles TALAKANDA		Date de création	28/11/14	
Adresse	MARNAY 18300 FEUX F		Effectif :	4	
Forme juridique et implantation	SAS		N° SIRET :		
			N° de risque :		
Démarche de management S&ST ? <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si certification en sécurité, laquelle ? <input type="text"/>					
<i>Entretiens</i>			<i>Résultats statistiques de l'année</i>		
Personnes rencontrées	Fonctions	Dates	Indicateurs	Etablissement	National
G TALAKANDA	Responsable exploitation	-	Indice de fréquence I _f		
G PASQUIER	Chef de projet	-	Taux de gravité : T ₀		
J TISSIER	Technicien sécurité maintenance	-	Taux de cotisation		
		-			
		-			
		-			
		-			
Activité	METHANISATION AGRICOLE				
Motivation du diagnostic	DEMARRAGE EXPLOITATION				
Commentaires					

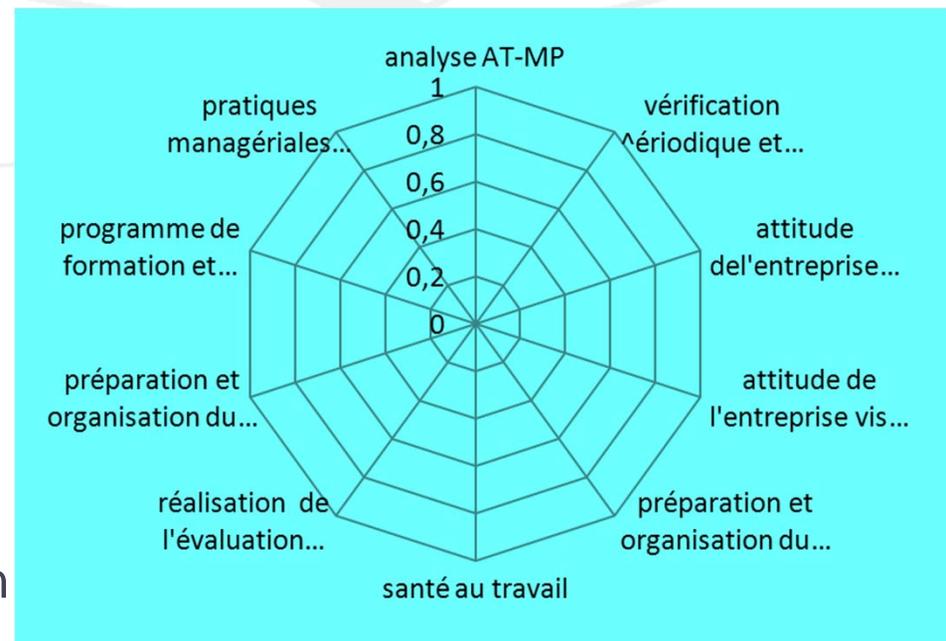
Thèmes et indicateurs SST

- 1) Analyse Accident du Travail – Maladies professionnelles
- 2) Vérification périodique et maintenance des équipements
- 3) Attitude de l'entreprise vis à vis des sous-traitants
- 4) Attitude de l'entreprise vis à vis des intérimaires
- 5) Préparation et organisation du travail
- 6) Santé au travail
- 7) Réalisation de l'évaluation des risques et plan d'action
- 8) Programme de formation et compétence SST
- 9) Responsabilités, communication et implication des salariés
- 10) Pratiques managériales de la prévention

QUOI ?

Revue SST le mardi matin sur le site

Diagramme RADAR à remettre à jour mensuellement pour transmission à la direction et bilan de fonctionnement SST



1 - 2 : Quand et avec qui ?

Négociation contractuelle avec les constructeurs

Methasafe Accompagnement sous Assurance Qualité : études .réalisation. essais .exploitation, maintenance de projets de sites de méthanisation

PROJET : MARNAY ENERGIE SAS LOT :ENTREPRISE :Date :

	Questionnaire évaluation concepteur-constructeur-entreprises-fournisseurs-fabricants- prestataires -indice C-	Oui	Non	Justificatifs- Observations
8	applique-elle une démarche de management Sécurité Santé Hygiène suivant OHSAS 18001 ou équivalent			
10	Existence d'un Service ou interlocuteur Qualité, Sécurité Santé Hygiène Environnement			
11	Délivre-t-elle des copies de certifications QHSE lors des réponses à appels d'offres (ou similaires)			
12	Est-elle homologuée en termes d'exigences de sécurité et construction par organisme reconnu			
13	Est-elle affiliée à un groupement professionnel ou certifiée en tant que telle (ex : Qualibat- Qualifelec-OPQIBI)			
14	Délivre-t-elle des certificats de conformité CE suivant la directive 89/106/CEE transposée en droit français			
15	Applique-t-elle Directives machines 2006/42/CE et équipements / pression 97 23 CE transposées en droit français			
16	Applique-t-elle la directive Atex 94/9 CE transposée en droit français (si applicable)			
17	Délivre-t-elle un Manuel AQ (appels d'offres) puis Plans qualité, de contrôles, Sécurité... après contractualisation			
18	Applique-t-elle les normes et standards français ou européennes transposées officiellement en droit français			
19	Fournit-elle la liste des modes opératoires de contrôles, d'essais, de vérification, des consignes de sécurité			
22	Fourniture d'un plan de maintenance et lot prévisionnel de pièces de rechange			
23	Fourniture d'un plan de formation personnel d'exploitation (processus, culture du risque, certificats, habilitations)			
24	Justificatifs des exigences des rubriques françaises ICPE 2781, 2910 (si applicables)			
27	Fourniture des spécifications techniques, manuels d'utilisation et de maintenance des équipements critiques			
28	Passeports qualité et garanties ' des équipements critiques et conformité des matériaux de construction NF -EU			

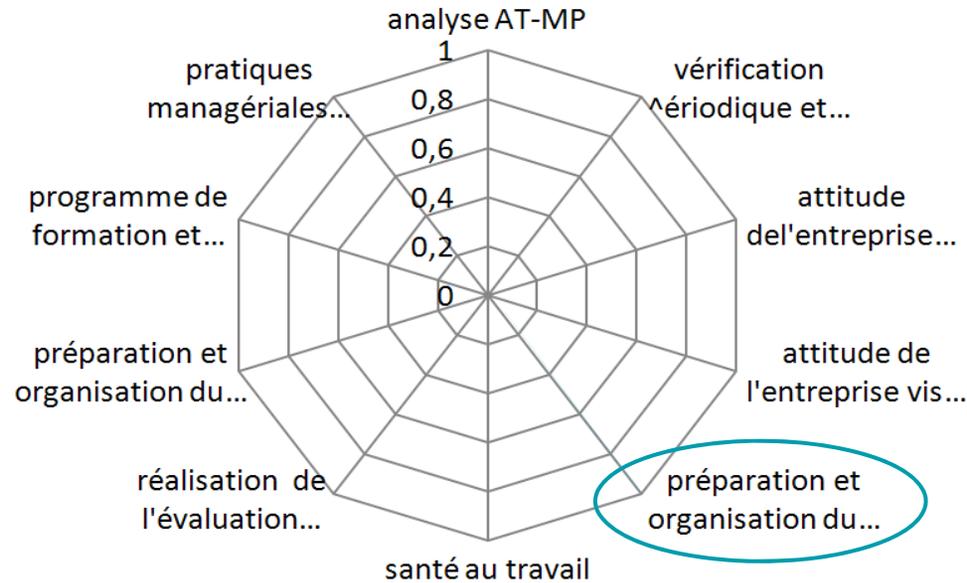
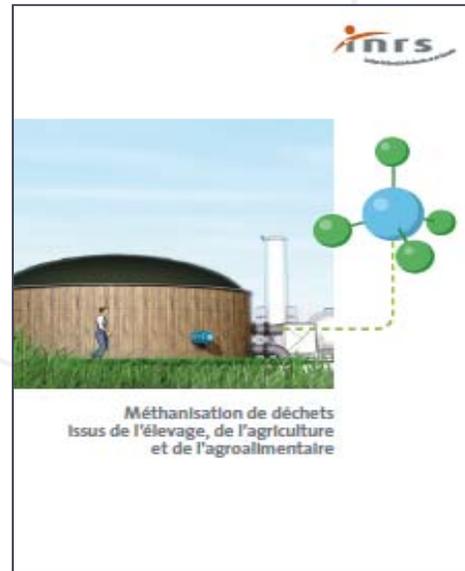
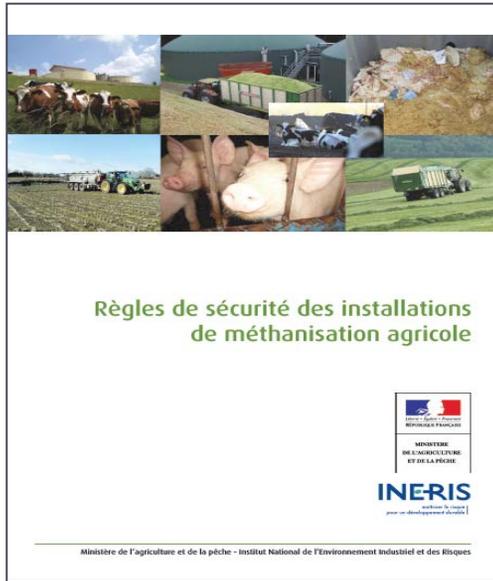
PARTIE II

Intervenant :

Gilles TALAKANDA, Chef d'exploitation
MARNAY Energie - Groupe Holding Verte
SITE FEUX 18300

GESTION SST : AVEC QUOI & QUELQUES EXEMPLES

AVEC QUOI ?



Les risques

- Risque biologique (contact avec la matière, inhalation de poussières...)
- Risque d'explosion (zones ATEX...)
- Risque de brûlures (système de circulation d'eau chaude...)
- Risque de chute (travail en hauteur, transfert des intrants...)
- Risque d'écrasement, d'entraînement...
- Risque de bruit (moteur de Cogénération, séchoir...)
- Risque de collision engin-piéton

Maîtriser les risques

■ Règlement intérieur



REGLEMENT INTERIEUR

Informations relatives à la société

Société : MARNAY ENERGIE

Siège Social : 11 Rue Mogador 75009 PARIS
Etablissement secondaire : Lieu-dit Moulin de Marnay – 18300 FEUX

Capital de : 1.035.930,00 euros

N° SIRET: 504 651 647 00027

Article 1 – Objet

Conformément à l'article L.1321-1 du Code du travail, le présent règlement intérieur fixe :

- les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans l'entreprise. Ces instructions précisent ainsi les conditions d'utilisation des équipements de travail et de protection individuelle, des substances et préparations dangereuses ;
- les conditions dans lesquelles les salariés peuvent être appelés à participer, à la demande de l'employeur, au rétablissement des conditions de travail protectrices de la sécurité et de la santé des salariés dès lors qu'elles apparaîtraient compromises ;
- les règles générales et permanentes relatives à la discipline, et notamment la nature et l'échelle



REGLEMENT INTERIEUR

Article 2 – Champ d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du site d'exploitation de méthanisation de MARNAY ENERGIE, sis au lieu-dit Moulin de Marnay 18300 FEUX.

Le présent règlement s'applique à tous les salariés de l'entreprise, aux intérimaires, aux stagiaires et aux représentants du personnel dans le respect de la réglementation qui leur est applicable.

Article 3 – Discipline générale

3.1 - Horaires et temps de travail

Les salariés doivent se conformer aux horaires de travail applicables, fixés par la Direction de MARNAY ENERGIE.
Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Toute sortie extérieure pendant les heures de travail doit être autorisée par le responsable hiérarchique.

3.2 – Entrée du personnel

L'entrée et la sortie du personnel se font à l'adresse suivante : Lieu-dit Moulin de Marnay – 18300 Feux, par l'entrée principale du site.

3.3 - Retards et absences

Toute absence prévisible doit être préalablement autorisée.
A défaut de motif valable, les retards et absences constituent des fautes qui peuvent être sanctionnées.
Si une absence est imprévisible, le salarié doit informer ou faire informer au plus tôt son responsable hiérarchique et fournir une justification dans les 48 heures, sauf cas de force majeure.

3.4 - Exécution du contrat de travail

Tout salarié du site doit exécuter les travaux qui lui sont confiés, en respectant les ordres et directives qui lui sont donnés. Nul ne peut effectuer un travail autre que celui qui lui est commandé.

3.5 - Tenue vestimentaire

Maîtriser les risques

Document unique

Identifier les dangers et analyser les risques.

- Identification des dangers (repérer les dangers)
- Hiérarchisation des risques:
 - risques identifiés
 - notés selon les critères propres à l'entreprise (probabilité d'occurrence, gravité, fréquence, nombre de personnes concernées...)
- Proposer des actions préventives

Maîtrise des risques

- Formation du personnel
 - Zone Atex
 - Formation utilisation des EPI
 - Premier secours
- Affichage des consignes de sécurité (interdiction de fumer, zone Atex, circulation des engins...)
- Protocole de sécurité (transporteur, chargement...)
- Plan de prévention
- Suivi des intrants

Règles de sécurité

- Porter les EPI (chaussures, veste haute visibilité...)
- Détecteur de Gaz



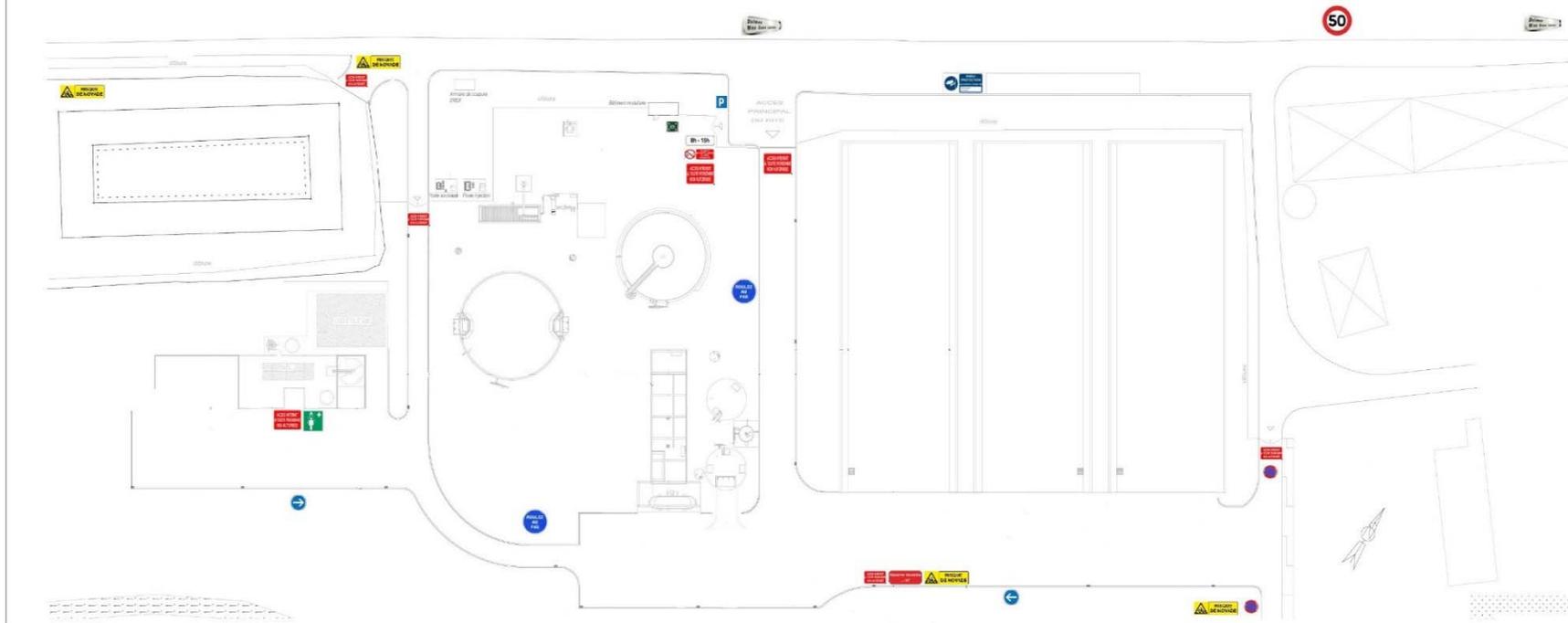
Règles de sécurité

- Affichage des consignes de sécurité



Règles de sécurité

- Affichage plan de signalisation, circulation...



Règles de sécurité

- Mise en place de procédure
- Protocole de sécurité
- Questionnaire de prise de fonction
- Formulaire permis travaux
- Permis feux
- Procédure chargement
- Procédure déchargement

Indicateur SST 3 : attitude de l'entreprise vis-à-vis des sous-traitants

MARNAY Energie **PROTOCOLE SECURITE**

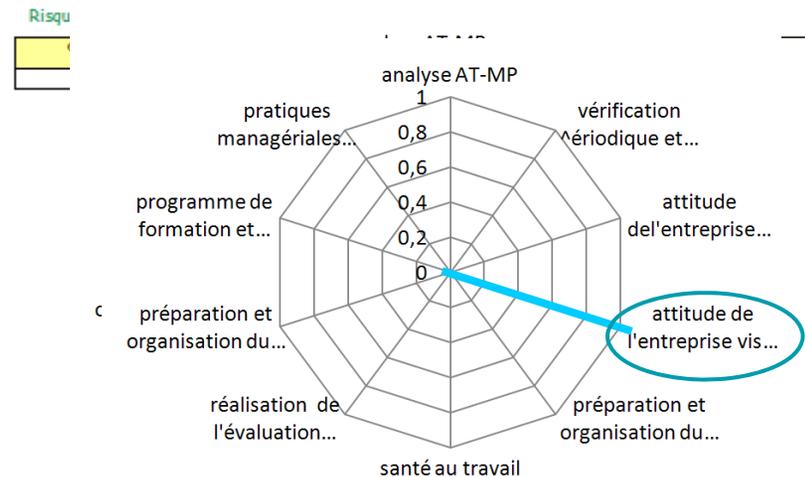
Protocole de sécurité en application de l'arrêté du 26 avril 1996 relatif aux opérations de chargement ou de déchargement

Entreprises d'Accueil (E.A)		Entreprises de Transport (E.T)	
Raison Sociale : Marnay Energie Adresse : Le Moulin de Marnay Tél. : _____ Fax : _____	Raison Sociale : _____ Adresse : _____ Tél. : _____ Fax : _____	Nom du chef d'établissement ou délégataire Nom : _____ Titres : Responsable d'Exploitation Tél. portable : _____	Nom du chef d'établissement ou délégataire Nom : _____ Titres : _____ Tél. portable : _____
Donneur d'Ordre (D.O)		Entreprise de transport Sous-traitante	
Raison Sociale : _____ Adresse : _____ Nom du chef d'établissement ou délégataire Nom : _____ Titres : _____ Tél. portable : _____	Raison Sociale : _____ Adresse : _____ Tél. : _____ Fax : _____	Nom du chef d'établissement ou délégataire Nom : _____ Titres : _____ Tél. portable : _____	
Renseignements relatifs à la prestation			
Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : de 15h à 17h30 du lundi au vendredi.			
Matière transportée : <input type="checkbox"/> Poul <input type="checkbox"/> OM <input type="checkbox"/> DSE <input type="checkbox"/> Encombrants <input type="checkbox"/> Méchères <input checked="" type="checkbox"/> Sels <input type="checkbox"/> Ferrailles <input type="checkbox"/> Papier <input type="checkbox"/> Carton <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Compost <input type="checkbox"/> Déchets verts <input type="checkbox"/> Produits chimiques : _____ <input type="checkbox"/> Autres : _____			
Conditionnement : <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Sâles <input type="checkbox"/> Poul <input type="checkbox"/> Pâte <input type="checkbox"/> Citernes		Forme : <input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Gazéux <input type="checkbox"/> Pulvérulente <input type="checkbox"/> Boueux <input type="checkbox"/> Autres : _____	
Type de véhicule : <input checked="" type="checkbox"/> Semi-Remorque <input type="checkbox"/> Remorque basculante <input type="checkbox"/> Multi-remorque <input type="checkbox"/> Fond Mouvant <input type="checkbox"/> Remorque OM <input type="checkbox"/> Citernes avec rampe <input type="checkbox"/> Savoyarde à échelle <input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Conteneur <input type="checkbox"/> Porte-engin <input type="checkbox"/> Autres : _____			
Equipement fixe EA : <input type="checkbox"/> Quai <input type="checkbox"/> Pont roulant avec pontier <input type="checkbox"/> Passes <input type="checkbox"/> Pont roulant sans pontier <input type="checkbox"/> Silo <input type="checkbox"/> Cure <input type="checkbox"/> Autres : _____		Equipement mobile disponible chez EA : <input type="checkbox"/> Chargeur/Pelle /Chariot avec conducteur de l'EA <input type="checkbox"/> Chargeur ou Chariot sans conducteur de l'EA <input type="checkbox"/> Autres : _____	
Equipement mobile sur camion : <input type="checkbox"/> Grue Auxiliaire <input type="checkbox"/> Tire-palette <input type="checkbox"/> Diabolo <input type="checkbox"/> Hayon élévateur <input type="checkbox"/> Autres : _____			
Indications portées dans le Plan		sans objet <input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Lignes de chargement et de déchargement <input checked="" type="checkbox"/> Lignes de parking d'attente <input checked="" type="checkbox"/> Lignes de bûchage et de débûchage <input checked="" type="checkbox"/> Lignes de ponts basculants <input checked="" type="checkbox"/> Lignes électriques aériennes <input checked="" type="checkbox"/> Lignes de circulation <input checked="" type="checkbox"/> Lignes de dégagement et d'évacuation, le point de rassemblement	<input type="checkbox"/> Lignes sanitaires <input type="checkbox"/> Lignes de stockage <input type="checkbox"/> Lignes interdites au personnel extérieur à l'entreprise <input type="checkbox"/> Lignes de bureaux administratifs pour les documents <input type="checkbox"/> Autres : _____		
Documents complémentaires remis par l'E.A (annexes)			
<input checked="" type="checkbox"/> Consignes générales de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement <input checked="" type="checkbox"/> Consignes de chargement/déchargement véhicules MOTV, Multi-remorque et 30M <input checked="" type="checkbox"/> Consignes de chargement/déchargement véhicules à plateau, conteneur ou semi-remorque et autres			
Motif d'interdiction de site			
Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez obligation d'informer l'ensemble de vos salariés intervenant sur notre exploitation, des dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et des mesures de sécurité que nous avons prescrites. En cas de manquement aux consignes de sécurité, le chef d'exploitation se verra donc l'obligation d'utiliser tous les moyens dont il dispose, y compris l'interdiction d'accès afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dont il a la charge, légale, en fonction des instructions qui lui ont été données par sa hiérarchie.			

Protocole Sécurité Marnay Energie - mai septembre 2014 page 1/2

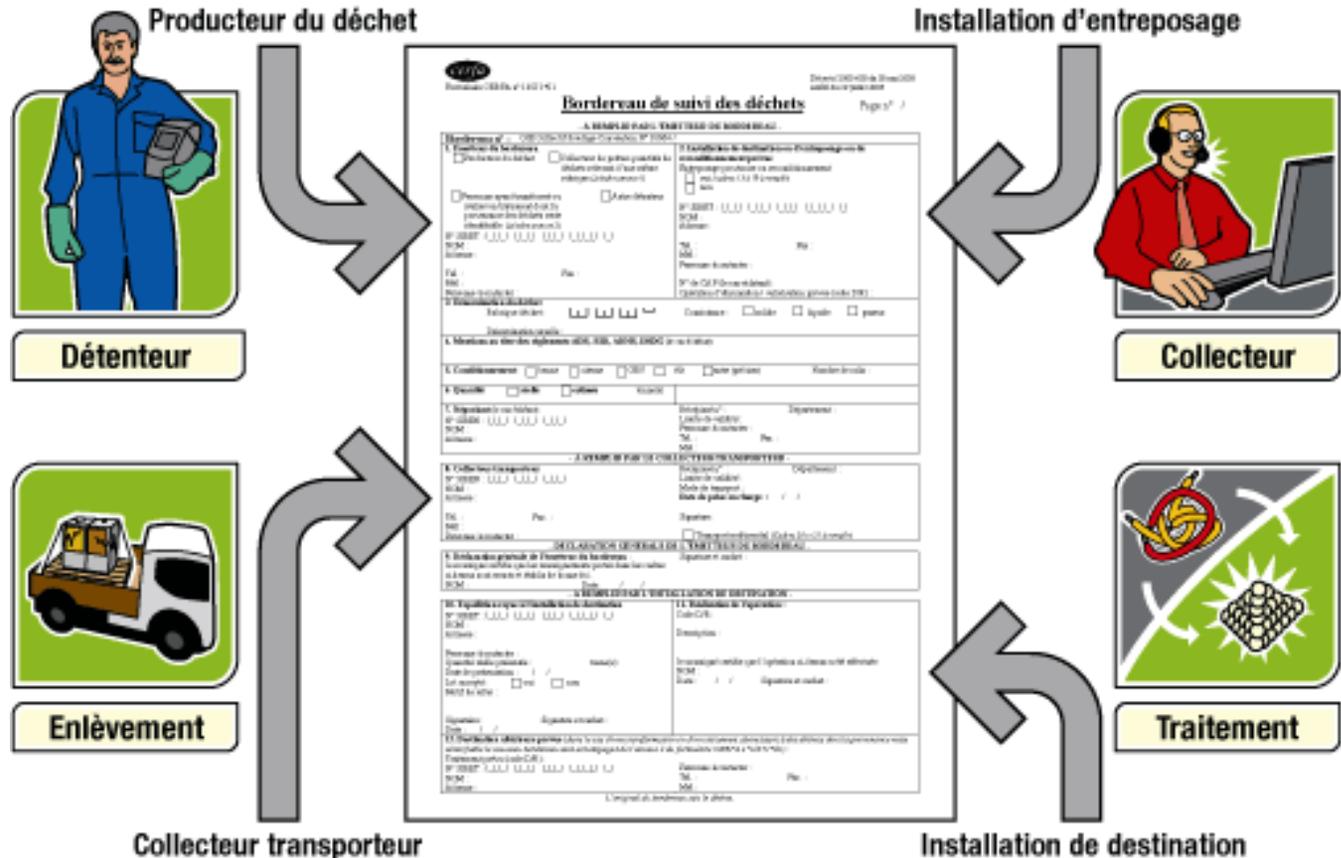
L'E.T s'engage à fournir les EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE		MESURES D'URGENCES	
Le port d'un vêtement souple visible (jaune ou vert de classe II) est obligatoire dans toute zone de voyage et pour vos déplacements sur site.		Incendie	
Le port des gants est obligatoire en cas de manipulation.		Incendie sur le site	Déguer sans précipitation votre véhicule en laissant libre les voies d'accès.
Les bottes ou chaussures de sécurité sont obligatoires.		Incendie de votre véhicule	Déguer si possible le véhicule, utiliser l'extincteur de bord, les moyens de lutte du site sans prendre de risque et faire prévenir le responsable local et les secours. Rapporter le point de rassemblement.
Le port du casque est obligatoire (obligatoire pour le Caloteur des Déchets Ménagers :)		Accident	
Autres (à détailler) :		Se protéger :	Sortir les dangers potentiels (couper les énergies, arrêter les équipements...)
		Protéger :	Protéger la victime en la mettant en situation de sécurité
		Alerter :	
		Secours urgence : 112	

CONSIGNES ENVIRONNEMENTALES		
Informez votre personnel des risques environnementaux associés à votre intervention		
Manipuler les produits dangereux pour l'environnement avec précaution.		À la fin de l'intervention, nettoyer la zone d'intervention (déchets, outils, ...)
En cas de événement accidentel signaler l'observateur mis à votre disposition sur site et en informer le chef d'établissement ou son délégataire du site.		Recycler le matériel des déchets mis en place sur le site.



Règles de sécurité

- Bordereau de suivi des déchets
- Certificat d'acceptation préalable



Indicateur SST 9 : Responsabilités, communications et implication des salariés

Sur notre Site de MARNAY

MOIS octobre 2014 :

0 ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT Agent entraîné **0** Jours d'arrêt

0 ACCIDENTS DE TRAVAIL SANS ARRÊT

DEPUIS LE 1er MAI 2014 :

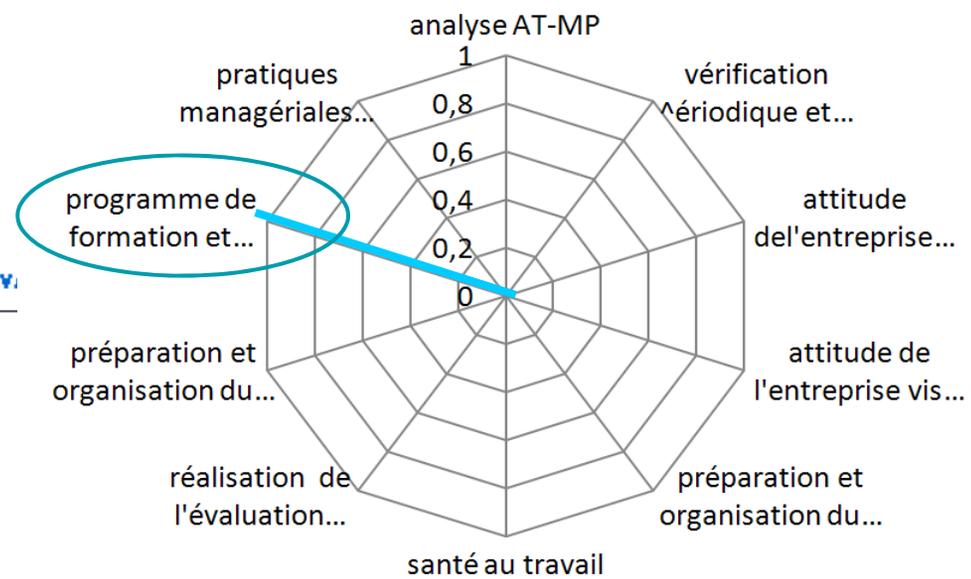
0 ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT

0 ACCIDENTS DE TRAVAIL SANS ARRÊT

Rappel :

- Etre vigilant lors des interventions
J'interviens uniquement si l'équipement est mis en sécurité
- Rester vigilant lors d'opérations de maintenance
J'interviens uniquement si l'équipement est mis en sécurité

182 JOURS CALENDRIERS SANS ACCIDENT DE TRAV.



MARNAY Energie, une unité de méthanisation agricole territoriale créatrice de valeur pour la Région Centre



La méthanisation, une solution locale au service de tout un territoire

© Holding Verte



Bénéfices environnementaux

- Éviter l'émission de 3 589 tonnes équivalent CO₂.
- Produire 8 282 640 kWh/an d'électricité renouvelable (production annuelle revendable).
- Produire 6 040 MWh/an de chaleur renouvelable (production annuelle valorisée), dont une partie en substitution de l'utilisation de propane.
- Limiter le recours aux engrais chimiques d'une vingtaine d'exploitations agricoles, par la substitution de plus de 30 000 tonnes d'amendements organiques naturels.
- Contribuer à préserver les zones sensibles humides sur le versant amont de la Loire.

Bénéfices économiques

- Réduire la facture énergétique du séchage de maïs pour l'exploitation céréalière du Moulin de Marnay.
- Réduire la dépendance économique aux variations des cours des engrais chimiques du Moulin de Marnay et de 20 autres exploitations.
- Générer des retombées pour l'économie locale, dont la création directe de 4 emplois temps plein et des retombées économiques pour une dizaine d'entreprises de la région Centre impliquées dans la faisabilité, la construction ou le suivi de l'unité de méthanisation.

Bénéfices sociaux

- Contribuer à la compétitivité des filières locales viticoles (AOC Sancerre) et de l'AOC Crottin de Chavignol, soit plus d'une vingtaine de producteurs indépendants et un cheptel de plus de 3 300 chèvres.
- Contribuer, en région Centre, à développer une filière de production d'énergies renouvelables à caractère collectif et territorial.
- Offrir une plateforme d'informations et de formations, pour promouvoir les usages énergétiques innovants.

Actionnaires de MARNAY Energie :



Maître d'œuvre :



Soutiens publics :



Pool bancaire :



Intrants (30 000 t/an) Origine

Fumiers bovins et caprins	Élevages voisins
Marc de raisin	Distillerie
Jus de distillation	Distillerie
Déchets Verts	Collectivités locales
Lactosérums caprins	Élevages Crottin de Chavignol
Déchets de légumine	Exploitation voisine

Merci de votre attention !



Hold**ing** Verte

Développe et investit à vos côtés
dans vos projets de méthanisation

Tél. 01 47 42 83 86

p.brabant@holdingverte.com

www.holdingverte.com

- **Gilles TALAKANDA, Chef d'exploitation**, MARNAY Energie - Groupe Holding Verte
- **Raymond Jubert, METHASAFE**
Consultant QHSE pour
MARNAY Energie et LEDJO
Energie - Groupe Holding Verte